



REFORME DES RETRAITES

**Non à un régime unique !
Maintien du Code des pensions !
Défense de notre statut !**

M. Jean Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites a déclaré le 30 mai :
« Conformément aux engagements de campagne d'Emmanuel Macron, la future réforme des retraites vise à créer 'un système universel où un euro cotisé donne les mêmes droits'. L'objectif est d'arriver à un schéma simple : qu'il s'agisse d'un fonctionnaire, d'un salarié du privé ou d'un indépendant, s'ils gagnent la même somme d'argent pendant 40 ans, l'un et l'autre auront la même retraite" ...

Si l'on comprend bien, comme le dit le secrétaire général de la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, Christian Grolier, **le Code des pensions civiles et militaires volerait en éclats !**

Il faut rappeler que nous sommes fonctionnaires d'État, à ce titre, nous percevons un traitement versé par l'État durant toute notre période d'activité et ensuite une pension pour services rendus. (Le fonctionnaire perçoit une rente viagère d'inactivité : article L1 du code des pensions).

La pension, régie par le code des pensions civiles et militaires, est inscrite au grand livre de la dette publique de l'État. Il n'y pas de caisse de retraite, c'est une ligne budgétaire au même titre que les fonctionnaires en activité. Il n'y a pas de notion d'équilibre, entre actifs et retraités.

Remettre en cause le code des pensions, c'est attaquer notre statut général de fonctionnaires !

Le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, avec CAP 2022, l'annonce : il veut supprimer 120 000 fonctionnaires et davantage recourir aux contractuels.

[Voir le communiqué de FO Fonction publique](#)

Les réformes sont liées à la destruction de notre statut de fonctionnaire d'Etat : d'un côté privilégier le recours au contrat de travail plutôt qu'au recrutement de futurs fonctionnaires (ce que l'on a connu cette année dans les Bouches du Rhône pour la première fois dans les écoles), de l'autre chercher à liquider notre code des pensions.

Le projet de régime de « retraite unique » remettrait en cause tous les droits inscrits qui permettent actuellement de calculer le montant de sa retraite.

La retraite non plus calculée sur les 6 derniers mois, mais sur toute la carrière ?

Et que deviennent les droits familiaux, les majorations pour enfants, les périodes de congé maladie, formation, l'invalidité, le droit à pension de réversion ?

[Voir le communiqué confédéral sur la réforme des retraites](#)

Le SNUDI FO tient à réaffirmer les revendications Force Ouvrière sur les retraites :

- **Maintien de tous les régimes existants et refus de toute volonté de création d'un régime unique, destructeur de droits et de statuts (congrès confédéral de Lille)**

- **Maintien du Code des pensions civiles et militaires, et maintien du calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois (congrès FNEC de Gravelines).**

Pour FO, le préalable à toute « discussion » sur la réforme des retraites c'est le maintien du Code des pensions civiles et militaires !



Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :
En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !
Tarif spécial « milieu d'année » >ICI<